

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



FR

CD/19/21

Original : anglais

Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)
8 décembre 2019

Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RAPPORT INTÉRIMAIRE (rapport final)

Document établi par la conseillère du Mouvement pour l'intégration du handicap, avec
le Comité international de la Croix-Rouge
et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,
en consultation avec les Sociétés nationales ainsi que des membres du personnel et
des volontaires handicapés

Genève, octobre 2019

RÉSUMÉ

Les personnes handicapées, qui représentent environ 15 % de la population mondiale, sont souvent en butte à des obstacles divers qui ont des effets néfastes sur leur accès aux services. En partie à cause de ces obstacles, elles sont touchées de façon disproportionnée par les conflits et les catastrophes et risquent davantage que le reste de la population d'être victimes de violences ou d'abus.

En 2015, le Conseil des Délégués a adopté la résolution sur le Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2015-2019). Le présent rapport final prend appui sur le rapport intérimaire à mi-parcours adopté en 2017, et donne un aperçu de l'état actuel de mise en œuvre du Cadre stratégique. Les recommandations et conclusions découlent de l'analyse de la période couverte par la résolution (2015-2019). Au total, 24 Sociétés nationales ont répondu à l'enquête relative à la résolution, ce qui signifie qu'elles ont été 2,7 fois plus nombreuses à le faire qu'en 2017 (neuf Sociétés nationales). Toutefois, 42 % d'entre elles ont indiqué ne pas connaître le Cadre stratégique ou signalé que celui-ci n'avait pas influencé leur organisation.

Onze de ces 24 Sociétés nationales (46 %) donnent des indications sur le nombre d'employés et de volontaires handicapés, et sept seulement (29 %) font savoir que plus de la moitié de leurs principaux bâtiments sont accessibles aux personnes handicapées. Quelques exemples positifs de pratiques facilitatrices et inclusives en matière de ressources humaines sont donnés par un petit nombre de Sociétés nationales. En outre, 18 de ces 24 Sociétés nationales (75 %), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont noué des partenariats avec des organisations de personnes handicapées ou d'autres organisations spécifiquement axées sur le handicap, quelques exemples de résultats positifs en matière d'inclusion, en particulier dans les Sociétés nationales, étant fournis.

En ce qui concerne les programmes et les services, six seulement de ces 24 Sociétés nationales (25 %) indiquent que plus de 50 % de leurs programmes prennent en considération les personnes handicapées. La majorité des répondants offrent des services ciblés aux personnes handicapées, principalement sous la forme d'un soutien et d'une assistance. Le CICR et la Fondation MoveAbility du CICR fournissent et appuient des services de réadaptation physique dans 48 pays. Tant la Fédération internationale, dans le cadre de ses programmes relatifs à la protection, à l'égalité de genre et à l'inclusion, que le CICR, par le biais de son Cadre de redevabilité envers les personnes affectées, et c'est important, ont mis au point des approches intersectionnelles de l'intégration des personnes handicapées dans les programmes.

Toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) ont mené des activités accrues de plaidoyer et de promotion de l'inclusion des personnes handicapées. À cet égard, il convient de mentionner le chapitre que le Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018 de la Fédération internationale consacre à l'exclusion des personnes âgées et des personnes handicapées de l'assistance humanitaire, et les publications du CICR sur la protection des personnes handicapées dans le contexte des conflits armés et d'autres situations de violence.

Enfin, dans une enquête publique, il a été demandé aux employés et aux volontaires du Mouvement qui se définissent comme handicapés de faire part de leur expérience de l'inclusion dans leurs organisations respectives. Les deux obstacles le plus souvent mentionnés sont 1) les attitudes négatives à l'égard des personnes handicapées dans la communauté et sur le lieu de travail, et 2) le manque d'accessibilité sur le lieu de travail et dans les bureaux. Les réponses relatives à la mesure dans laquelle les organisations ont remédié aux obstacles varient : des aménagements raisonnables n'ont pas été fournis,

quelques ajustements insuffisants ont été faits, et les besoins sur le lieu de travail ont été satisfaits.

Les conclusions de ce rapport indiquent que la diffusion de l'information sur l'intégration du handicap et la sensibilisation à la question du handicap ont été dans une certaine mesure améliorées au cours des deux dernières années. Néanmoins, des pratiques tenant compte du handicap, en particulier à l'intérieur des composantes du Mouvement et dans la fourniture de services, ne sont toujours pas mises en place. De ce fait, il est recommandé que le Conseil des Délégués, en adoptant ce rapport, demande que la mise en œuvre de la résolution continue de faire l'objet d'un suivi au cours des quatre prochaines années, et que des rapports lui soient soumis en 2021 et 2023.

1) INTRODUCTION

Les personnes handicapées, qui représentent environ 15 % de la population mondiale¹, sont souvent en butte à des obstacles qui ont des effets néfastes sur leur santé, leur éducation et leurs possibilités d'emploi, et aggravent ainsi la pauvreté. En outre, elles sont touchées de façon disproportionnée par les conflits et les catastrophes et risquent davantage que le reste de la population d'être victimes de violences ou d'abus. Le manque de données, notamment de données ventilées par handicap, est important et exacerbe la marginalisation des personnes handicapées².

Les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, proposent depuis longtemps différents services et programmes qui sont axés sur le handicap. Toutefois, les dispositions prises pour permettre aux personnes handicapées de bénéficier des programmes et services ordinaires sont insuffisantes. Le Mouvement a reconnu que, conformément aux Principes fondamentaux (d'humanité et d'impartialité notamment), les mesures nécessaires devraient être mises en place.

En 2013, le Conseil des Délégués a adopté à l'unanimité la première résolution visant à *Promouvoir l'intégration du handicap au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*. Par la suite, la résolution sur le *Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2015-2019)*, adoptée par le Conseil des Délégués en 2015, a favorisé une intensification des efforts au sein du Mouvement, sur la base de trois objectifs stratégiques autour desquels s'articule le présent rapport :

- Objectif stratégique 1 : Toutes les composantes du Mouvement adoptent une approche intégrant le handicap.
- Objectif stratégique 2 : Les personnes handicapées jouissent de l'égalité d'accès aux services et programmes du Mouvement, ce qui permet leur intégration et leur participation pleine et entière.
- Objectif stratégique 3 : Toutes les composantes du Mouvement s'attachent à changer les mentalités et les comportements afin de promouvoir le respect de la diversité et notamment l'intégration du handicap.

À l'échelle mondiale, l'attention portée à l'inclusion du handicap dans l'action humanitaire et de développement a grandi depuis l'adoption de la résolution, comme l'attestent l'adoption de la *Charte pour l'inclusion des personnes handicapées* au Sommet humanitaire mondial de 2016, l'élaboration, par le Comité permanent interorganisations (CPI), de directives sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, le Sommet mondial sur le handicap (2018), et la place faite aux personnes handicapées dans le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018* de la Fédération internationale. Le CICR et la Fédération internationale participent activement à plusieurs processus interinstitutionnels auxquels ils apportent la perspective et l'expérience des Sociétés nationales.

¹ Organisation mondiale de la Santé, Rapport mondial sur le handicap, 2011

² Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018, Fédération internationale

Le Mouvement dispose d'un important potentiel pour améliorer l'intégration du handicap dans ses propres services et relayer la voix des personnes handicapées dans ces processus. En 2017, le Mouvement a créé le poste de conseiller pour l'intégration du handicap, chargé de coordonner et de guider la mise en œuvre du Cadre stratégique. Les initiatives axées sur l'intégration du handicap font l'objet d'un intérêt et d'une participation accrus, ce qui est positif, mais si ce potentiel a été en partie exploité, il y a encore beaucoup à faire, comme le démontre le présent rapport.

2) CONTEXTE

Ce rapport constitue le rapport final sur la mise en œuvre de la résolution du Conseil des Délégués sur le Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2015-2019). Il prend appui sur le rapport intérimaire à mi-parcours adopté par le Conseil des Délégués en 2017, et donne un aperçu de l'état actuel de mise en œuvre du Cadre stratégique. Les recommandations et conclusions, toutefois, découlent de l'analyse de la période couverte par la résolution (2015-2019).

Le rapport a été établi par la conseillère du Mouvement pour l'intégration du handicap. Les données ont été collectées auprès de la Fédération internationale et du CICR avec le soutien de la conseillère du Mouvement. Les contributions des départements du CICR et de la Fondation MoveAbility au rapport final sur le Cadre institutionnel relatif aux personnes handicapées (2016-2018) du CICR, des études de cas et une enquête en 11 questions conduite auprès des Sociétés nationales ont également été utilisées. Le questionnaire destiné aux Sociétés nationales a été diffusé par l'intermédiaire du groupe de travail du Mouvement sur l'intégration du handicap, du Réseau mondial sur le genre et la diversité, d'autres réseaux sur le genre, la diversité ou le handicap et des contacts dans les Sociétés nationales, ainsi que par les bureaux régionaux de la Fédération internationale.

Un résumé des résultats de l'enquête est présenté à la section 3. Au total, 24 Sociétés nationales ont répondu au questionnaire, dont 54 % d'Afrique, 17 % d'Asie-Pacifique, 17 % d'Europe, 8 % du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, et 4 % des Amériques. Elles ont donc été 2,7 fois plus nombreuses à le faire qu'en 2017 (neuf Sociétés nationales). Toutefois, 42 % d'entre elles ont indiqué ne pas connaître le Cadre stratégique ou signalé que celui-ci n'avait pas influencé leur organisation. Quarante-six pour cent ont fait savoir que le Cadre stratégique avait éclairé leur organisation dans une certaine ou dans une large mesure. **Ces chiffres donnent à penser que la diffusion de l'information sur l'intégration du handicap a été améliorée au cours des deux dernières années, principalement par l'intermédiaire de la conseillère pour l'intégration du handicap, des référents du Mouvement pour la protection, l'égalité de genre et l'inclusion et des administrateurs chargés de l'égalité de genre et de la diversité, mais que le Cadre est toujours insuffisamment mis en œuvre.** Cependant, le faible nombre de réponses ne permet pas d'analyser en détail le degré d'intégration du handicap au sein du Mouvement.

Une autre enquête a été conduite auprès des employés et des volontaires qui se définissent comme handicapés. Dans le cadre de cette enquête publique, il a été demandé à ces employés et volontaires de dire dans quelle mesure leur organisation répond aux besoins éventuels dus à leur handicap ; les données ainsi réunies sont présentées dans la section 3.D.

3) ANALYSE / ÉTAT D'AVANCEMENT

A) OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : TOUTES LES COMPOSANTES DU MOUVEMENT ADOPTENT UNE APPROCHE INTÉGRANT LE HANDICAP.

Action facilitatrice 1.1 : Toutes les composantes du Mouvement connaissent mieux le nombre et comprennent mieux la situation des personnes handicapées dans leurs secteurs respectifs.

Onze des 24 Sociétés nationales qui ont participé à l'enquête indiquent avoir des statistiques concernant le nombre d'employés et/ou de volontaires handicapés. Ces statistiques varient de 0 à 9 % du personnel et de 1 à 12 % des volontaires. Aucune information n'est donnée sur la méthode utilisée pour recenser les personnes handicapées, en particulier dans le cas des handicaps non visibles. Il est probable que toutes les organisations n'utilisent pas la même méthode, et il n'est donc pas possible d'établir des comparaisons. La Fédération internationale et le CICR ne collectent pas de données sur le personnel handicapé.

Bien que la Fédération internationale conseille aux Sociétés nationales d'utiliser le questionnaire largement accepté et validé du Groupe de Washington pour collecter des données ventilées par handicap, y compris sur le nombre d'employés et de volontaires handicapés³, cette méthodologie n'est pas encore systématiquement appliquée au sein du Mouvement. En 2017-2018, la Fédération internationale a, pour la première fois, demandé aux Sociétés nationales de préciser dans la Base de données et système de compte rendu à l'échelle de la Fédération (FDRS) si elles collectent des données ventilées par handicap et si elles utilisent le questionnaire sur le handicap du Groupe de Washington⁴. Il apparaît que 42 Sociétés nationales ventilent au moins un indicateur par handicap, mais que dix d'entre elles seulement se servent des questions du Groupe de Washington. De plus amples informations sur les réussites et les difficultés rencontrées par les Sociétés nationales dans la collecte de données ventilées par handicap sont données dans un chapitre du rapport Tout le monde compte 2019⁵. Pour renforcer les capacités des composantes du Mouvement en matière de collecte de données ventilées par handicap, un atelier de formation conjoint, animé par Humanité & inclusion Royaume-Uni, a été organisé en 2018. Un webinaire de suivi a été tenu en 2019.

Action facilitatrice 1.2 : Toutes les composantes du Mouvement recensent les obstacles physiques, institutionnels et à la communication et prennent des mesures en conséquence.

Il a été demandé aux Sociétés nationales d'indiquer dans quelle mesure leurs principaux bâtiments sont accessibles aux personnes handicapées. La majorité ont répondu que certains de leurs bâtiments le sont : 11 Sociétés nationales ont déclaré que plus de 50 % de leurs principaux bâtiments sont accessibles, et sept que moins de 50 % le sont. Aucune information n'est donnée sur l'accessibilité de l'information et des communications, par exemple, les sites web.

En 2018, le Secrétariat de la Fédération internationale à Genève s'est installé dans de nouveaux locaux dont la conception architecturale a été centrée sur l'accessibilité physique. Les nouvelles installations de la délégation régionale du CICR à Nairobi, en cours de conception, seront accessibles aux personnes handicapées. Des modifications mineures ont été apportées au siège du CICR à Genève, pour en améliorer l'accessibilité, mais plusieurs sections des bâtiments restent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Comité conjoint d'organisation de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a apporté son soutien à un projet visant à améliorer l'accessibilité des installations et la participation des personnes handicapées à l'Assemblée générale de la Fédération internationale, au Conseil des Délégués et à la Conférence internationale. Au

³ Note technique sur le décompte des personnes couvertes par les services, Fédération internationale, septembre 2018

⁴ Le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap a élaboré un ensemble de questions conçues pour identifier les personnes qui rencontrent des difficultés dans les activités de base universelles et qui sont plus exposées aux risques que celles qui ne se heurtent pas à des difficultés liées à une participation sociale restreinte dans un environnement non adapté.

⁵ Rapport Tout le monde compte 2019, Fédération internationale, <http://data.ifrc.org/fdrs/report>

moment d'établir le présent rapport, le projet était en cours, le site web des réunions statutaires⁶ avait été adapté de façon à être accessible et des services visant à répondre aux besoins en matière d'accessibilité avaient été proposés aux délégués inscrits.

Action facilitatrice 1.3 : Toutes les composantes du Mouvement se dotent, dans le domaine des ressources humaines, de politiques, de systèmes et de pratiques qui encouragent et soutiennent activement l'inclusion de personnes handicapées en tant que membres du personnel, volontaires et membres.

Huit (des 24) Sociétés nationales qui ont participé à l'enquête indiquent avoir apporté des ajustements à leurs processus de ressources humaines, de façon à favoriser le recrutement de personnes handicapées. Ces ajustements vont des avis de vacance de poste encourageant les personnes handicapées qualifiées à présenter leur candidature, à la discrimination positive dans le processus de sélection de candidats ayant les mêmes qualifications, et à l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'ajustement raisonnable du lieu de travail. Quelques exemples de bonnes pratiques des Sociétés nationales sont donnés ci-après.

- Le bureau Human Resources Talent Acquisition de la Croix-Rouge américaine a noué un partenariat avec Getting Hired⁷, qui est une plateforme pour l'emploi des personnes handicapées, et avec des prestataires tiers pour favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail.
- La Croix-Rouge française impose à tous ses responsables du recrutement de publier les offres d'emploi sur le site web d'une organisation spécialisée dans le handicap⁸ (en plus des autres supports), afin que les personnes handicapées puissent avoir accès à tous les avis de vacance de poste.
- Outre sa politique d'ajustement raisonnable, la Croix-Rouge australienne collabore avec les services Handicap et emploi et les gestionnaires de dossiers pour favoriser le recrutement d'employés et de volontaires handicapés.

Bien que quelques délégations du CICR encouragent les personnes handicapées à postuler à leurs offres d'emploi, ni la Fédération internationale ni le CICR n'ont apporté à leurs politiques de ressources humaines des ajustements instaurant des conditions de travail favorables pour le personnel handicapé.

Action facilitatrice 1.4 : Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à nouer des partenariats avec les organisations de personnes handicapées et d'autres organisations de la société civile concernées.

La majorité (18 sur 24) des Sociétés nationales qui ont participé à l'enquête indiquent travailler en partenariat avec des organisations locales de personnes handicapées et/ou des organisations spécialisées dans l'intégration du handicap. Ce sont aussi bien des organisations de défense des droits des personnes handicapées, que des organisations de services aux personnes handicapées et des organisations non gouvernementales internationales spécialisées dans le handicap. Les partenariats qui sont noués avec des organisations ou des réseaux de femmes handicapées et des organisations représentant les droits des enfants handicapés témoignent de l'attention qui est portée à la dimension intersectionnelle.

Le partenariat que la Croix-Rouge du Kenya a établi avec la Christoffel Blinden Mission (CBM) Kenya est un exemple de réussite. Cette collaboration a favorisé des changements dans l'institution et dans les programmes, en particulier l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre d'une politique relative au handicap et à l'insertion sociale, des améliorations dans les outils d'évaluation et de suivi aux fins de ventiler les données sur la base des cartes d'invalidité délivrées par les pouvoirs publics, des activités de sensibilisation des communautés pour lutter contre les attitudes négatives envers les personnes

⁶ <http://rcrcconference.org/>

⁷ <https://www.gettinghired.com/en/companies/american-red-cross>

⁸ <https://www.handicap.fr/>

handicapées, et une conception améliorée des programmes à travers la participation des organisations de personnes handicapées à l'évaluation des besoins, aux activités et à la formation.

En 2018, la Fédération internationale a aidé CBM à mettre à l'essai son outil Humanitarian Hands-on, collaboré avec Humanité & inclusion Royaume-Uni à l'organisation d'un atelier sur la ventilation des données par handicap, et coopéré à l'élaboration du module de formation BRIDGE de l'International Disability Alliance, lequel vise à renforcer les capacités des organisations de personnes handicapées à mobiliser et sensibiliser les acteurs de l'humanitaire. Dans le cadre du partenariat de la Fédération internationale avec Special Olympics, des Sociétés nationales ont conduit 14 formations aux premiers secours dans 11 pays, dans le cadre desquelles 292 personnes présentant un handicap intellectuel et 156 jeunes non handicapés ont été formés au cours des 18 derniers mois. Des Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR ont contribué à l'élaboration des directives du CPI sur l'inclusion des personnes handicapées, en participant à des ateliers de consultation régionaux et des parties concernées et en apportant des éléments à la rédaction des directives.

Le Programme de réadaptation physique du CICR et la Fondation MoveAbility continuent de nouer des partenariats avec des organisations locales de personnes handicapées pour favoriser l'insertion sociale des personnes présentant un handicap physique et établir des mécanismes d'orientation vers les services de réadaptation physique.

B) OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : LES PERSONNES HANDICAPÉES JOUISSENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES ET PROGRAMMES DU MOUVEMENT, CE QUI PERMET LEUR INTÉGRATION ET LEUR PARTICIPATION PLEINE ET ENTIÈRE.

Action facilitatrice 2.1 : Toutes les composantes du Mouvement intègrent le handicap dans tous leurs programmes et services.

Onze des Sociétés nationales qui ont participé à l'enquête indiquent ne pas avoir de programmes inclusifs qui prennent en considération les besoins et les aptitudes spécifiques des personnes handicapées, sept disent que moins de 50 % de leurs programmes sont inclusifs, et six que plus de 50 % de leurs programmes le sont.

La Croix-Rouge du Népal offre un exemple d'intégration du handicap dans les programmes. Tous les niveaux de l'organisation s'emploient activement à mettre en œuvre des politiques et des plans qui font explicitement référence aux services et programmes en faveur des personnes handicapées. En outre, la Société nationale a affecté des ressources humaines à la réalisation de ces politiques et de ces plans, du personnel spécialisé étant chargé de l'égalité de genre et de l'insertion et la protection sociales dans le cadre tant de l'opération consécutive au tremblement de terre que dans d'autres programmes.

L'égalité d'accès aux services et l'intégration des personnes handicapées ne sont pas systématiquement et uniformément prises en considération dans les opérations, les programmes et les budgets de la Fédération internationale et du CICR. Toutefois, les deux organisations mènent quelques actions à cette fin. En 2018, la Fédération internationale a lancé la deuxième édition des Normes minimales relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence, qui donnent des conseils techniques sur la manière de prendre en compte le genre, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les programmes d'urgence. L'intégration des personnes handicapées, en particulier des filles et des femmes handicapées, est prise en considération dans les Normes minimales, la formation à la protection, au genre et à l'inclusion et dans d'autres outils. En 2018, le CICR a adopté le Cadre de redevabilité envers les personnes affectées et établi une équipe spécialisée. L'intégration du handicap est prise en compte dans les domaines de l'inclusion de la diversité, de la mobilisation des communautés et de la protection à base communautaire couverts par le Cadre de redevabilité.

La Fédération internationale, en tant qu'organisation opérant dans les domaines de l'hébergement et des installations, s'attache à promouvoir les lignes directrices *All Under One Roof – Disability-Inclusive Shelter and Settlements* dans son cours de niveau maîtrise sur la conception de programmes liés au logement (tenu deux fois par an et accrédité par Oxford Brookes University au Royaume-Uni). En plus de codiriger le Groupe sectoriel du logement, la Fédération internationale codirige avec la Croix-Rouge australienne, le Conseil norvégien pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, le groupe de travail technique sur l'intégration des personnes handicapées du Groupe sectoriel du logement. La conseillère du Mouvement sur l'intégration du handicap apporte au groupe de travail un soutien continu en matière de planification stratégique et de connaissances spécialisées sur le handicap. En 2019, le groupe de travail a réalisé une étude de référence sur les pratiques et politiques des acteurs du logement prenant en compte le handicap.

Action facilitatrice 2.2 : Toutes les composantes du Mouvement fournissent des services spécifiquement axés sur le handicap lorsque cela s'avère pertinent et approprié.

Les services de soutien et d'assistance, tels que la fourniture d'aides techniques aux personnes handicapées, sont la forme de services spécifiquement axés sur le handicap le plus souvent mentionnée par les Sociétés nationales (14 sur les 24 qui ont participé à l'enquête). D'autres formes de services ciblés – services de réadaptation, programmes d'autonomisation économique et activités sociales et culturelles – sont également proposées.

Le Programme de réadaptation physique du CICR compte plus de 398 000 bénéficiaires par an dans 34 pays, pour 150 projets mis en œuvre par le biais de 142 fournisseurs de services, trois unités de fabrication de composants orthopédiques et cinq établissements de formation. En outre, la Fondation MoveAbility apporte un soutien à 27 prestataires de services et cinq établissements de formation dans 14 pays, qui fournissent des services à quelque 45 000 personnes handicapées.

En 2018, le CICR, en collaboration avec Adecco à Addis-Abeba (Éthiopie), a lancé une formation pilote sur l'insertion sociale dans le but de favoriser l'insertion sociale et la réintégration des personnes handicapées au marché du travail dans les zones touchées par le conflit armé. De plus en plus de délégations du CICR proposent des activités sportives pour les personnes handicapées pour promouvoir l'insertion sociale et réduire la stigmatisation liée au handicap. En outre, le CICR a élaboré des principes directeurs relatifs au sport pour les personnes handicapées ainsi que des lignes directrices pour la fourniture de services de fauteuils roulants dans les zones pauvres en ressources.

Action facilitatrice 2.3 : Toutes les composantes du Mouvement s'emploient activement à mettre en place des approches axées sur la prévention et l'intervention précoce pour s'attaquer aux causes des incapacités.

De nombreuses Sociétés nationales conduisent des programmes axés sur l'intervention précoce, en particulier à l'intention des enfants handicapés. Le programme d'éveil du jeune enfant mené par la Société de la Croix-Rouge du Botswana en faveur des enfants handicapés en est un exemple. Néanmoins, peu d'informations sont disponibles sur la mesure dans laquelle cette action facilitatrice est mise en œuvre.

Action facilitatrice 2.4 : Toutes les composantes du Mouvement envisagent activement, dans le cadre de leurs programmes et services, de prendre des initiatives soucieuses de la question du genre visant à réduire la pauvreté ainsi qu'à prévenir, atténuer et contrer la violence, s'il y a lieu.

Des données limitées sont disponibles sur les programmes et les services relevant de ce domaine. Cependant, de nombreuses Sociétés nationales mettent en œuvre des programmes visant à réduire la pauvreté des personnes handicapées, par exemple, au moyen de services d'aide à la subsistance et d'autonomisation économique. Le projet pilote

que la Croix-Rouge du Népal conduit en partenariat avec Humanité & inclusion et avec le soutien financier et technique de la Croix-Rouge de Hong Kong et de la Croix-Rouge danoise en est un exemple. L'un de ses principaux objectifs est d'accroître les possibilités en matière de moyens de subsistance pour les personnes handicapées et leur famille, à travers un fonds de roulement en faveur des groupes d'entraide et de la formation à des compétences techniques.

C) OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : TOUTES LES COMPOSANTES DU MOUVEMENT S'ATTACHENT À CHANGER LES MENTALITÉS ET LES COMPORTEMENTS AFIN DE PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ, ET NOTAMMENT L'INTÉGRATION DU HANDICAP.

Action facilitatrice 3.1 : Toutes les composantes du Mouvement influencent et modèlent les comportements afin de lutter contre la discrimination et de favoriser l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées.

Neuf des 24 Sociétés nationales qui ont participé à l'enquête indiquent mener des activités de sensibilisation du public afin de changer la façon dont le handicap est perçu. Le Croissant-Rouge palestinien, qui s'attache à promouvoir et à faire progresser l'intégration constructive des personnes handicapées dans leur communauté par un comportement modèle, offre un exemple de bonne pratique. Il organise des formations à la langue des signes pour les volontaires, les familles, les enfants, les universités, les prestataires de services, la police, etc., afin de faciliter l'intégration des personnes sourdes dans la communauté. En outre, 12 Sociétés nationales disent dispenser une formation de sensibilisation au handicap à leur personnel et à leurs volontaires au moins une fois par an.

En 2019, la Fédération internationale a mis à l'essai une formation en immersion/de sensibilisation de base au handicap pour le personnel du Mouvement, en partenariat avec des organisations locales de personnes handicapées. La formation pilote, organisée à Nairobi, a été conduite avec des organisations kenyanes de personnes handicapées, les séances interactives étant dirigées par des représentants des personnes handicapées. Toujours en 2019, le CICR, en collaboration avec des organisations locales de personnes handicapées, a dispensé cette formation à un de ses prestataires locaux de services, à Mehhed (Iran).

Le CICR a entrepris d'intégrer des analyses de la diversité, liées notamment au handicap, dans les outils d'intégration du personnel. Des dossiers d'information destinés aux nouveaux collaborateurs, comprenant des analyses de problèmes et de situations sur la dynamique de l'inclusion et de l'exclusion, y compris les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées dans leurs communautés, sont mis au point.

Action facilitatrice 3.2 : Toutes les composantes du Mouvement s'emploient à améliorer leur connaissance du handicap afin de promouvoir des pratiques fondées sur des données probantes.

Un chapitre du Rapport sur les catastrophes dans le monde 2018 de la Fédération internationale était consacré à la situation des personnes âgées et des personnes handicapées dans les contextes humanitaires. Ce rapport a été largement diffusé par les bureaux régionaux de la Fédération internationale et par les Sociétés nationales, ainsi que dans les forums mondiaux, comme la Semaine des réseaux et des partenariats humanitaires de 2018.

Le Département du droit international et des politiques humanitaires du CICR continue de promouvoir la protection que le droit international humanitaire (DIH) et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) apportent aux personnes handicapées, en publiant des documents qui visent à clarifier la relation entre les deux :

- Une fiche technique, intitulée « Le droit international humanitaire et les personnes handicapées », a été publiée, qui explique comment le droit international des droits de l'homme, en particulier la CDPH, complète les dispositions du DIH applicables aux personnes handicapées.
- Une note d'information a été publiée sur les éléments communs au DIH et à la CDPH dans les protections applicables aux personnes handicapées dans les situations de conflit armé, et sur les contributions spécifiques du DIH en la matière.
- Des mises à jour sur les dispositions du DIH relatives aux prisonniers de guerre et aux internés civils handicapés ont été effectuées dans les Commentaires des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels de 1977.

En 2018, le Programme de réadaptation physique du CICR a entamé un projet de recherche qui, en s'appuyant sur les données réunies par le Programme pendant des années, analyse l'incidence du genre sur les résultats de la réadaptation physique et sur l'accès des personnes handicapées aux services de réadaptation physique dans les projets du CICR/les attitudes à l'égard de ces services.

Action 3.3 : Par le biais de la diplomatie humanitaire, toutes les composantes du Mouvement plaident activement en faveur de l'inclusion pleine et effective des personnes handicapées.

Onze Sociétés nationales indiquent promouvoir l'intégration des personnes handicapées par des activités de sensibilisation et de diplomatie humanitaire. Ces activités vont de l'établissement de partenariats avec des conseils nationaux du handicap, au plaidoyer auprès des municipalités et des ministères nationaux, et à la participation à des événements internationaux. Par exemple, la Croix-Rouge britannique, la Fédération internationale, le CICR et la Fondation MoveAbility ont participé au Sommet mondial sur le handicap de 2018, dont étaient hôtes le gouvernement britannique, le gouvernement kenyan et l'International Disability Alliance, et y ont pris des engagements⁹.

La Fédération internationale et/ou le CICR, dont la Fondation MoveAbility, se sont employés à promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire dans d'autres événements internationaux et activités de plaidoyer, notamment : la Journée mondiale de l'eau 2018, la réunion du réseau Global Action on Disability (2018), la Semaine des réseaux et des partenariats humanitaires (2018 et 2019), le débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires (2018), les ateliers sur les directives du CPI sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, et la Conférence 2019 de Women Deliver. En 2019, le rapport de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève sur le handicap et les conflits armés¹⁰ a été lancé en partenariat avec le CICR. La Fondation MoveAbility a reçu un prix de la conférence 2018 du Zero Project pour sa pratique novatrice d'une plateforme nationale au service de la réadaptation physique. En 2017, le CICR a lancé la deuxième édition du programme « Enable Makeathon ». Ce programme novateur, qui s'est déroulé entre novembre 2017 et janvier 2018, visait à permettre à des innovateurs du monde entier de mettre au point des solutions innovantes pour les personnes handicapées.

D) EXPÉRIENCES D'EMPLOYÉS ET DE VOLONTAIRES HANDICAPÉS

Une enquête publique a été menée auprès des employés et des volontaires du Mouvement qui se définissent comme handicapés, pour faire en sorte que leur voix soit relayée dans ce rapport. Il leur était demandé d'indiquer la mesure dans laquelle ils se heurtent à des obstacles sur leur lieu de travail et celle dans laquelle leur organisation les aidés à surmonter

⁹ www.internationaldisabilityalliance.org/summit

¹⁰ Geneva Academy Briefing: Disability and Armed Conflict, <https://www.geneva-academy.ch/joomlatools-files/docman-files/Academy%20Briefing%202014-interactif.pdf>

ces obstacles. Ils ont pu répondre, en utilisant le court questionnaire du Groupe de Washington, à des questions facultatives sur les difficultés à réaliser des activités de base. Sur les 82 répondants, 21 étaient des personnes handicapées selon le seuil recommandé par le Groupe de Washington concernant les difficultés fonctionnelles¹¹.

Sexe (79 réponses)	Femmes	49,3 %
	Hommes	49,3 %
	Autres	1,3 %
Régions (77 réponses)	Europe	47 %
	Moyen-Orient et Afrique du Nord	30 %
	Asie-Pacifique	21 %
	Afrique	2 %
	Amériques	0 %
Êtes-vous, en raison de votre handicap, confronté à des défis ou à des obstacles dans votre rôle ? (82 réponses)	Pas du tout	40 %
	Un peu	50 %
	Beaucoup	10 %
Considérez-vous que votre organisation a fait des tentatives raisonnables de remédier à ces défis ou à ces obstacles ? (82 réponses)	Pas du tout	12 %
	Un peu	31 %
	Beaucoup	46 %
	Sans objet	11 %

Les répondants ont pu aussi fournir des informations qualitatives sur les obstacles auxquels ils se heurtent sur leur lieu de travail et la manière dont leurs organisations respectives y ont remédié. Les deux obstacles le plus souvent mentionnés sont 1) les attitudes négatives à l'égard des personnes handicapées dans la communauté et sur le lieu de travail, et 2) le manque d'accessibilité sur le lieu de travail et dans les bureaux. Les réponses relatives à la mesure dans laquelle les organisations ont remédié aux obstacles varient : des aménagements raisonnables n'ont pas été fournis, quelques ajustements insuffisants ont été faits, et les besoins sur le lieu de travail ont été satisfaits.

4) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Cadre stratégique est aussi pertinent et nécessaire aujourd'hui qu'il l'était quand il a été adopté en 2015. Les personnes handicapées continuent d'être laissées pour compte dans l'action humanitaire : elles n'ont pas accès aux services, ne participent pas dans des conditions d'égalité à la prise de décisions, et se heurtent à des pratiques discriminatoires dans le volontariat et l'emploi au sein du Mouvement. La création, en 2017, du poste de conseiller du Mouvement pour l'intégration du handicap, chargé de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées, a stimulé l'engagement et une prise de conscience des composantes du Mouvement, et favorisé des initiatives mondiales, telles que le groupe de travail du Mouvement sur l'intégration du handicap. Toutefois, aucun financement n'est alloué à l'intégration des personnes handicapées, en particulier aux programmes opérationnels et au renforcement des capacités des composantes du Mouvement, ce qui entrave de nouvelles avancées.

Étant donné que la mise en œuvre n'est toujours pas adéquate, exhaustive et cohérente au sein du Mouvement, les recommandations formulées dans le rapport intérimaire de 2015 à l'attention des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR restent d'actualité :

- **amélioration de l'accessibilité des infrastructures, de l'information et de la communication ;**
- **recrutement accru de membres du personnel et de volontaires handicapés ;**
- **intégration accrue des personnes handicapées dans les programmes et les services, en particulier des filles et des femmes handicapées et d'autres qui font face à des formes multiples et croisées de discrimination ;**

¹¹ Groupe de Washington sur les statistiques du handicap. <http://www.washingtongroup-disability.com/>

- collaboration et partenariats constructifs avec les organisations de personnes handicapées ;
- sensibilisation et plaidoyer liés à l'intégration du handicap, l'accent étant mis sur la diffusion du Cadre stratégique dans l'ensemble du Mouvement ;
- développement des connaissances et des observations au moyen d'évaluations qui tiennent compte des personnes handicapées, l'accent étant mis tout particulièrement sur le renforcement de la collecte de données ventilées par sexe, par âge et par handicap, l'analyse de ces données et leur utilisation dans la planification et la prise de décisions.

Le Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement n'ayant pas été diffusé pendant la majeure partie de la période de 2015 à 2019, **il est recommandé que le Conseil des Délégués, en prenant acte de ce rapport, recommande que des rapports de suivi lui soient soumis en 2021 et 2023.**

Les données collectées aux fins d'établir le rapport à mi-parcours 2015-2017 n'étaient pas suffisantes pour évaluer la mesure dans laquelle les composantes du Mouvement avaient mis en œuvre l'intégration du handicap. Les données réunies pour ce rapport final sont un peu plus abondantes, mais restent insuffisantes et ne permettent pas d'établir une vue d'ensemble précise. Néanmoins, **les conclusions de ce rapport final peuvent servir de référence pour la collecte de données et les rapports futurs.**

Enfin, au plus tard en 2023, **les composantes du Mouvement devraient examiner l'efficacité** du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement **et les progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Il faudrait alors évaluer et déterminer s'il est nécessaire de soumettre une résolution révisée au Conseil des Délégués ou à la Conférence internationale.**